

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Préavis No 03/2018 – Budget 2019 de l'Association Sécurité Riviera

Rapport de la Commission de gestion (Cogest)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour examiner le budget 2019 de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Dans sa séance du 10 juillet 2018, elle a examiné les documents et formulé les questions qui ont été adressées au Comité de direction.

Les réponses fournies ont été reprises et complétées lors d'une deuxième séance le 14 août en présence d'une délégation du Comité de direction. Etaient présents : M. Bernard Degex (président Codir), Mme Antoinette Siffert et M. Jean-Pierre Taverney (membres du Codir), M. Frédéric Pilloud (directeur ASR), Major Ruben Melikian (commandant Police Riviera), Capitaine Michel Rouiller (chef des services généraux), M. Marc François (responsable d'exploitation Ambulance Riviera), Major F. Fleuti (commandant Protection civile), ainsi que Mme Henny (responsable des finances) et M. Piras (responsable des ressources humaines).

La commission remercie les membres de la délégation pour leur disponibilité et la précision des réponses apportées.

Membres de la Cogest

Nom	Prénom	Commune politique	10 juillet 2018	14 août 2018
Grivel	André	Blonay	x	x
Mercier	Philippe	Chardonne	x	x
Müller-Hermann	Hans Jörg	Corseaux	x	X
Ribeiro	Tiago	Corsier	Absent	X
Badoud	Marc	Jongny	X	X
Urech	Roger	La Tour-de-Peilz	X	X
Hess	Yanick	Montreux	X	X
Besson	Pierre- Alain	St-Légier	X	X
Dos Santos Domingos Aeby	Nuno Manuel	Vevey	X	X
Grandchamp	John	Veytaux	X	X

En préambule, il convient de rappeler que le budget, présenté par le Comité de direction et la Direction, a été élaboré sur une base comparée avec les exercices comptables précédents afin de présenter une situation au plus proche des besoins, ainsi qu'en tentant d'optimiser les impacts financiers sur les communes de l'Association Sécurité Riviera (selon document réponses du Codir).

En parallèle des réflexions liées à la politique des ressources humaines, il intègre une mesure prioritaire de revalorisation des policières et policiers. Par ailleurs, il prend en compte la complexité des éléments liés à l'organisation de la Fête des Vignerons qui font l'objet d'un préavis ad hoc (selon document réponses du Codir).

Le Comité de Direction nous a fait une présentation (cf. annexe) suite à l'interpellation (retirée) de M. Hans Jörg Müller-Hermann de Corseaux. Lors du retrait de cette « interpellation », la Cogest et le Codir avaient mentionnés qu'ils seraient attentifs aux problèmes évoqués. La pièce jointe répond parfaitement à nos diverses préoccupations.

De manière générale :

- quelques erreurs de plume ont été relevées et corrigées.
- la FDV19 (abréviation officielle) concerne certaines lignes de notre budget.

Le Codir nous a exposé en détail le préavis concernant cette manifestation. Celui-ci fera l'objet d'un rapport de la Cogest qui vous sera présenté lors de la séance du 20 septembre 2018.

Nous avons donc renoncé à mentionner certaines réponses qui font partie intégrante dudit préavis.

Préavis

En page 3 :

Politique des ressources humaines et ...

Si une revalorisation du corps de police (uniformés) devait être effectuée qu'en serait-il pour les autres services de cette section ?

Cette augmentation serait-elle temporaire jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle politique salariale ?

Cette modification fait-elle partie du système GESPER ?

Réponse :

En préambule, il convient rappeler que les travaux liés à la politique RH sont en cours dans le cadre du mandat confié à l'Institut des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP) et portent sur l'ensemble du personnel de l'ASR. D'ailleurs, sa délégation est étroitement associée aux différentes réflexions, dont les fruits seront communiqués durant le dernier trimestre 2018.

En raison de l'évolution du paysage policier vaudois, la revalorisation des fonctions des collaboratrices et collaborateurs du service de police a été définie par le Comité de direction et la Direction comme une mesure prioritaire. Elle doit notamment permettre une mise en adéquation des compétences, des responsabilités et de la reconnaissance. L'augmentation salariale serait une disposition transitoire, puis intégrée de manière pérenne avec la future politique RH.

En principe, elle intégrera le système de gestion globale « GESPER ».

Pour rappel, si nous renseignons volontiers la CoGest, il est bon de rappeler que le statut du personnel et le barème annexé sont bien de la compétence du Conseil intercommunal. Par contre, la politique RH est de compétence exclusive du Comité de direction.

FEVI 2019

Comment est défini le manque à gagner et qui paie ?

Réponse :

Le développement de la réponse figure dans le préavis N°04/2018 relatif à la demande d'exonération de la Fête des Vignerons (ci-après FDV). Relevons néanmoins que le manque à gagner des encaissements a été évalué en collaboration avec la Ville de Vevey. Les recettes sont habituellement encaissées par l'ASR et reversées directement à l'administration veveysane.

En résumé, le manque à gagner est répercuté exclusivement à la Ville de Vevey et de facto n'a pas d'incidence sur les neuf autres communes de la Riviera.

Les montants de CHF 1'905'000.- et de CHF 1'919'000.- (en page 27 du budget) ne sont pas identiques, pour quelle raison ?

Réponse :

Le manque à gagner ou le manque d'encaissement des recettes pour la FDV et comptabilisé dans le budget s'élève à CHF 1'560'000 pour les parcomètres et CHF 345'000.- pour les amendes, soit un total de CHF 1'905'000.-. La différence de CHF 14'000.- correspond à la refacturation des frais effectifs pour la signalisation.

En page 5 et 6

Les charges à répartir (19'376'915.00) ne correspondent pas au chiffre de la page 41 du budget, qu'en est-il ?

Réponse :

Il s'agit d'une malencontreuse erreur dans le préavis. Le montant à répartir pour les comptes 600 à 608 s'élève à CHF 19'396'915.00 comme indiqué dans le budget.

	Budget 2019 comptes 600 à 608	Budget 2019 comptes 600 à 610.03	Budget 2019 comptes 600 à 66
Charges brutes	28'969'277.00	36'504'338.00	43'409'743.00
Revenus	9'572'362.00	22'868'153.00	25'466'866.00
Charges à répartir	19'396'915.00	13'636'185.00	17'942'877.00

En page 7

Que représente le -0,4 à l'office de stationnement ?

Réponse :

A l'élaboration du budget 2018, le contrat de prestations pour le contrôle du stationnement sur la commune de Corseaux, qui a déployé ses effets au 1^{er} janvier 2018, n'était pas signé, raison pour laquelle un pourcentage plus élevé a été porté au budget.

Budget

AUTORITÉS

600.3030 AVS/AC/AF

Pas de charges dans ce compte alors qu'elles y figuraient les années précédentes.
Pour quelle raison ?

Réponse :

Il s'agit d'un oubli. Un montant de CHF 448.65 aurait effectivement dû être inscrit au budget.

DIRECTION

601.3111 Achat mobilier, machines, équipement de bureau

Pourquoi cet achat puisqu'un futur déménagement est prévu ?

Réponse :

Il s'agit de l'achat de mobilier pour les nouveaux collaborateurs (appui juridique et communication), ainsi que le renouvellement de trois chaises.

601.3040.01 Caisse de pensions

Ce compte devait être en fonction jusqu'à la fin de la recapitalisation (en 2032).
Nous avons obtenu le détail en 2014 et l'assurance de son utilisation jusqu'à la fin.
Pourrions-nous obtenir les chiffres ainsi que les raisons de la non-utilisation de ce compte ?

Réponse :

Selon le nouveau plan de cotisations de la CIP qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, la partie de recapitalisation ne sera plus effective à partir de cette date et sera incluse dans la cotisation de l'employeur.

Commentaire

La Cogest s'est étonnée de cette progression.
Il paraît très difficile d'influencer la direction prise par la CIP.
L'avenir nous dira si cette progression se poursuivra passé l'an 2032.

Dans le tableau ci-dessous :

Le plan actuel utilisé est le modèle 1, il en sera de même pour le nouveau plan.

1. Nouveau plan: cotisations

Plan actuel

Taux de cotisation

Modèle 1	En 2017-18
Assuré	8%
Employeur	16%
Employeur recapitalisation	3%

Modèle 2	En 2017-18
Assuré	9%
Employeur	15%
Employeur recapitalisation	3%

Nouveau plan

Taux de cotisation

Modèle 1	Dès 2019	Dès 2020	Dès 2022
Assuré	9%	9.5%	10%
Employeur	19%	19%	19%

Modèle 2	Dès 2019	Dès 2020	Dès 2022
Assuré	10%	10.5%	11%
Employeur	18%	18%	18%

Modèle 3	Dès 2019	Dès 2020	Dès 2022
Assuré	9%	9%	9%
Employeur	19%	19.5%	20%

601.3011.01 Primes

Les variations sont importantes. Quelles sont les bases de calcul et dans quels comptes peut-on les retrouver ?

Réponse :

La variation est due à une prime pour le jubilaire d'une employée qui atteindra ses vingt années de service au sein de l'ASR en 2019. La prime s'élève à CHF 4'756.-.

Pourquoi cette ligne est-elle absente aux comptes ?

Réponse :

Les montants des primes se trouvent dans le compte 601.3011 « traitements » pour l'année 2017 pour permettre la comparaison avec le budget. Le nouveau compte 601.3011.01 « primes » est actif depuis le 1^{er} janvier 2018.

Précisons que les primes pour les jubilaires se montent à la moitié d'un salaire après 20 ans de service et un salaire entier après 25 ans de service, puis par la suite tous les cinq ans. A la demande du collaborateur, la prime peut être convertie en congé payé (art. 41 du statut du personnel).

Primes (suite)

Y a-t-il un règlement pour l'utilisation des montants inscrits aux comptes XXX.3011.01?
Si oui, la Cogest désire en prendre connaissance.

Réponse :

Oui, les différents documents sont joints en annexe **à disposition de la Cogest** soit :

- les jubilaires, règlement de personnel (art.41) ;
- la prime d'assiduité : directive d'application au règlement du personnel No DA-005 ;
- la prime de formateur : proposition no 39/2011 du Comité de direction.

Comment sont définis / estimés / calculés les montants à insérer dans ces comptes ?

Réponse :

Les montants des primes de formatrices et instructeurs ainsi que les jubilaires sont définis à 100% dans le budget. Les montants des primes d'assiduité ont été évalués sur la base des années précédentes.

Comment justifiez- vous les évolutions entre les budgets 2018 et 2019?

Réponse :

L'évolution est majoritairement due aux primes pour les jubilaires qui auront lieu pendant l'année 2019. Ces montants varient d'année en année et sont prévisibles de manière fiable. Cependant, il est possible qu'un employé renonce à sa prime et que celle-ci soit convertie en congés payés.

Pourriez-vous nous donner les montants dépensés en 2017, par cellule?

Réponse :

Afin de préserver la confidentialité des données du personnel, seuls les montants totaux figurent dans le tableau ci-dessous.

Comptes 2017	Assiduité	Formatrices	Jubilaires	Instructeur	Engagement / remplacement	Total
TOTAL en CHF	114'128.-	9'000.-	32'688.-	7'600.-	3'598.-	167'014.-

Commentaire Cogest

Ce tableau sera dorénavant intégré au budget.

601.3185 Honoraires

Quelles sont les visions pour les nouveaux bâtiments ?

Réponse :

Afin de développer une vision stratégique intégrée dans son environnement et d'éclairer les futures décisions des autorités politiques, une analyse est cours dans le cadre du mandat relatif au domaine de la défense incendie et secours qui est le plus contraignant dans le respect des normes liées aux délais d'intervention¹ pour la couverture du territoire.

1 - A l'intérieur du périmètre du secteur d'intervention qui lui est attribué, un DPS doit être en mesure d'engager les moyens définis aux articles 2 et 3 dans un délai compris :

- entre 15 et 18 minutes au maximum dans les régions urbaines ;
- entre 20 et 23 minutes au maximum dans les régions extra-urbaines.

2 - En fixant les périmètres des secteurs d'intervention au sens de l'article 4, alinéa 3 LSDIS et à l'article 3 RLSDIS, l'ECA définit les régions urbaines et les régions extra-urbaines au sens de la présente disposition.

Cette démarche est effectuée dans le cadre d'un partenariat avec l'Etablissement cantonal d'assurance. Elle a été confiée à Team Consult SA, spécialiste reconnu dans le domaine de la sécurité publique.

Cette étape préalable s'avère nécessaire pour évaluer les différentes variantes possibles quant à un potentiel regroupement de différents services sur un même site. D'autres évolutions de l'environnement devront également être prises en compte, par exemple les conséquences opérationnelles des déplacements des ambulances vers le nouvel Hôpital Riviera-Chablais, à Rennaz.

Les résultats de cette étude seront connus pour la fin de cette année, puis naturellement communiqués à qui de droit. Ensuite, il conviendra d'explorer les différentes opportunités, puis d'accompagner le projet.

601.3199

Quelles sont les raisons de cette augmentation ?

Réponse :

Un montant de CHF 25'000.- pour le financement de la station de secours alpin de Montreux est porté au budget 2019 alors qu'un montant de CHF 15'000.- est comptabilisé dans le budget 2018. Cette augmentation correspond à un besoin de renouvellement de certains équipements et de matériel spécifique, dont les radios nécessaires pour la coordination des intervenants. Une demande particulière nous a été adressée (copie jointe en annexe).

De plus un montant de CHF 2'000.- concernant les bons donnés par l'ASR pour les naissances et mariages de ses employés est ajouté au budget 2019. Ce montant a été oublié au budget 2018.

CHANCELLERIE

602.3151.01 Entretien de matériel informatique

A quoi sert ce logiciel ?

Réponse :

Le logiciel de gestion des commandements de payer permet d'importer les listes transmises par les offices des poursuites, d'attribuer la notification de ces documents par secteur et d'assurer le suivi (création de rapports et convocations).

POLICE

603.3116 Achats équipements spécialisés

Pourquoi cette différence par rapport aux comptes ?

Réponse :

En 2017, hormis les dépenses courantes, les achats particuliers suivants avaient été prévus :

- nouvel éthylomètre force probante (CHF 8'000.–),
- matériel salle de fitness (CHF 2'386.–),
- matériel de protection balistique (CHF 29'328.–),
- renouvellement système d'interphonie (CHF 36'600.–).

Hormis les dépenses courantes, le budget 2019 comprend les achats particuliers suivants :

- CHF 34'000.– divers achats FDV19, (refacturé et prévu dans la convention de financement avec l'organisateur)
- CHF 18'000.– nouveau matériel de protection balistique en supplément,
- CHF 3'000.– une caméra thermique,
- CHF 5'500.– remplacement d'un lit de contention,
- CHF 3'000.– boucliers rectangulaires,
- CHF 2'800.– renouvellement de deux éthylomètres.

603.3066

Augmentation de la somme mais pas de personnel en plus ?

Réponse :

Un montant de CHF 8'000.- est allouée pour la FDV19. Ce montant est crédité dans le compte 603.4356 « facturation de services à des tiers ».

603.3186 Primes d'assurances de tiers choses, RC

Quelle est la justification de cette augmentation alors que dans les comptes 2017, on annonçait une renégociation des contrats d'assurances ?

Réponse :

Effectivement, les comptes 2017 affichent un montant de CHF 26'449.90.– pour l'assurance des véhicules, alors que pour 2018 la facture est de CHF 42'483.00.–, CHF 38'300.00.– au budget).

L'augmentation est due aux éléments suivants :

- 6 sinistres sur 6 véhicules différents pour l'année 2017, donc les primes ont augmenté
- 4 véhicules et 5 cycles en plus depuis 2018, à savoir :
 - 2 voitures (916 et 908)
 - 1 fourgon (900)
 - 1 moto (924)
 - 5 vélos à assistance électrique

603.4370 Amendes

Justification de cette diminution.

Les fonctionnaires seraient-ils occupés ailleurs en raison de la FDV19 ?

Réponse :

Après analyse des recettes d'amendes d'ordre au cours des dernières années, le constat a été fait que les montants portés aux budgets n'ont pas été atteints. Afin d'établir le budget 2019 au plus près de la réalité et des montants effectivement encaissés, la direction a décidé de mettre au budget 2019 un montant plus objectif.

CELLULE DE PRÉVENTION

604.3116 Achat équipements spécialisés

Pourquoi cette diminution par rapport aux comptes ?

Réponse :

Durant l'année 2017, l'ASR a acquis un radar ESO pour CHF 118'088.-. Une telle dépense n'est pas prévue au budget 2019.

AMBULANCE

605.3132 Achat de matériel pour soins

Que représente 65'000.- CHF FDV19 ?

Réponse :

Voir commentaire ci-dessous du compte 605.3155.

Commentaire Cogest se référer au préavis 4/2018

605.3155 Entretien des véhicules

Question identique à la précédente

Réponse :

Par mesure d'anticipation, pour le dispositif médico-sanitaire (DMS) de la Fête des Vignerons et sous réserve du mandat qui pourrait être confié au service d'ambulances de l'ASR, ces divers montants ont été inscrits au budget 2019. Ils correspondent au matériel qu'il s'agira d'acquérir ou de louer, pour équiper les moyens supplémentaires engagés durant la manifestation. Ces frais seront alors facturés, soit à l'organisateur, soit au Service de la santé publique, selon le type de renfort concerné et les missions attribuées.

605.3065 Frais d'habillement

Augmentation ?

Réponse :

Le montant hors FDV19 est légèrement inférieur au budget 2018. Cependant, et toujours par mesure d'anticipation, les frais liés aux uniformes du personnel potentiellement requis pour la FDV19 y figurent

Commentaire Cogest se référer au préavis 4/2018

605.3182 Téléphones

13'080.- CHF FDV19 de quoi s'agit-il ?

Réponse :

Ce montant comprend les moyens techniques requis pour le DMS de la FDV.
Ce matériel sera refacturé à l'organisateur.

605.3301 Amortissements créances et débiteurs

Pourquoi cette progression, de quoi s'agit-il ?

Réponse :

Suite à la mise en place du nouveau logiciel et aux problèmes de configuration rencontrés, les rappels concernant les factures débiteurs n'ont pu être envoyés pendant l'année 2017. Comme l'ASR dépend d'un contrat de prestation avec la Commune de Montreux, cette problématique a été identifiée et est en cours de traitement avec les services concernés afin de rattraper le retard.

La conséquence se traduit au niveau des amortissements des créances et débiteurs, ainsi que les frais de contentieux qui n'ont pas été effectués en 2017 seront reportés sur les années 2018 et 2019.

605.3184 Frais de contentieux

Justification de ce chiffre par rapport aux comptes 2016 (53'282.95 CHF).

Réponse :

Ce compte est difficile à évaluer et dépend des poursuites qui sont en cours. Un montant de CHF 53'282.95 a été comptabilisé pour l'année 2016 alors que pour l'année 2017, la dépense a diminué à CHF 14'013.12.

Le montant du budget 2019 a été estimé à CHF 30'000.-, ce qui représente une moyenne des années précédentes.

605.4356 Facturation de services à des tiers

Un accord a-t-il été signé ?

Réponse :

Un montant de CHF 210'130.- concernant la facturation des frais effectifs estimés est intégré dans le budget. A ce jour, la convention avec la Confrérie des Vignerons de Vevey est en cours d'établissement. Pour l'heure, aucun accord n'a été signé.

UTLI

Nous aimerions obtenir le détail du compte 603.3182.

Compte 603.3182 Téléphones, concessions radios, télécommunications

Description	Montant en CHF
Téléphones mobiles, abonnements, communications	4'000.-
Polycom - frais exploitation (120 appareils à CHF 864.00 par année)	103'680.-
Téléphonie fixe	17'000.-
Maintenance message et musique d'attente central TT Clarens	3'000.-
Maintenance central TT Clarens	3'300.-
Maintenance enregistrement lignes téléphoniques + ISDN	5'300.-
Frais de recherches téléphones mobiles	800.-
Local.ch	3'000.-
Billag	440.-
Suisa	440.-
Central complet à changer en 2021	0.-
Renouvellement natel 13 vhc. (en fonction du SAE)	10'000.-
Renouvellement natel 4 EM	3'600.-
Coûts exploitation Polycom pour radios véhicules (3x)	3'000.-
Prestation technique	23'000.-
Priorisation téléphonie mobile 18x	540.-
Système de tri des appels téléphoniques pour le CRI	2'000.-

AMENDES D'ORDRE

607.3313 Amortissement équipements

Poste à zéro dans les comptes 2016, pour quelle raison ?

Réponse :

Le remplacement du logiciel de gestion des contraventions a été réalisé dès janvier 2017, raison pour laquelle, en 2016, aucun montant n'était porté dans ce compte.

POLICE DU COMMERCE

608.3123 Electricité

Quelle est la justification de cette importante dépense ?

Réponse :

Ce compte comprend l'électricité des marchés, des foires et des stands qui sont alimentés en électricité. La consommation est refacturée aux différents tenanciers de stands et les montants sont imputés dans les comptes 608.4272.01 « Déballage et dépôts sur la voie publique », 608.4272.02 « Recettes marchés », 608.4272.07 « Forains et revendeurs » et 608.4232.02 « Recettes abonnements ».

608.4272.07 Forains et revendeurs

Déjà en prévision FDV19 par rapport au budget 2018 ?

Réponse :

Ce compte n'est, en principe, pas impacté par la FDV19, étant donné que la Grande Place sera libérée pour le 15 octobre 2019. Un montant de recettes supplémentaires de CHF 12'000.–, par rapport au budget 2018, a été porté en raison des festivités de Noël organisées à Vevey.

608.4272 , 4272.07, 4272.09, Redevances utilisation DP, forains et revendeurs, métiers forains

Pourquoi n'y a-t-il pas d'augmentation dans ces comptes alors que la FDV19 aura lieu ?

Réponse :

Ces comptes, qui concernent principalement de l'anticipation du domaine public, ne sont en principe pas impactés par la FDV19. Pendant les 3 semaines de la Fête, il ne sera pas envisageable d'installer des stands, forains et cirque. Lors de la Fête des écoles, les forains ne sont plus admis à Vevey.

608.4312.01 Taxes prolongations ouvertures

Réponse :

Ce compte comprend la facturation des prolongations pour les établissements soumis à licence. Les trois semaines de la Fête ne devraient pas engendrer des recettes sensibles et les caveaux feront l'objet de permis temporaires qui font partie du compte 608.4312 « *Emoluments de Police et CH* », dont un montant supplémentaire de CHF 15'000.– a été porté au budget en raison de la FDV19.

STATIONNEMENT

610.3091 Frais de formation professionnelle

Frais de formation, qu'est-ce ?

Réponse :

Un montant de CHF 10'000.– de frais de formation à l'Académie de Savatan a été porté au budget 2019 pour un nouveau collaborateur qui viendra remplacer un assistant de sécurité publique qui part à la retraite à fin 2018.

610.01.4370 Amendes

Pourquoi une baisse à Montreux alors que peu de changement dans les autres offices ?

Réponse :

Le budget 2019 a été revu quelque peu à la baisse en raison d'une diminution constatée lors du bouclage des comptes 2017, baisse qui est moins sensible dans les autres offices.

SDIS

650.3013 Soldes

Que représente ce montant (1'440'832.- CHF) ?

Réponse :

Ce compte représente l'ensemble des soldes versées au SP volontaires du SDIS pour toutes les activités de l'année ; toutes les heures de formation et cours cantonaux pour 40% du montant. Les indemnités de permanences et les heures d'interventions pour 30%. Les divers travaux d'entretien, séances administratives et indemnités pour le personnel volontaire pour environ 15%. Le solde, soit 15% étant les montants prévus pour les services de garde durant la FDV.

Ces frais seront refacturés à l'organisateur.

Commentaire Cogest : les 15 % représentent 216'124.- CHF

650.3060 Indemnités et remboursements de frais

Frais de déplacement 45230.- CHF, de quoi s'agit-il ?

Réponse :

Il s'agit d'une indemnité fixe (50.-) pour les frais de déplacement qui seront versés à tous les SP qui effectueront une garde lors de la FDV, pour un montant total de 35'200.-. De plus ce compte comprend aussi les frais de mise à disposition de véhicule pour un total de 9'830.-.

Ces frais seront refacturés à l'organisateur.

650.3066 Frais de subsistance

17'700 CHF pourquoi pas à la charge de l'organisateur ?

Réponse :

La charge est effectivement à la charge de l'organisateur soit au travers de la facturation et selon la décision du Conseil Intercommunal, ou alors au travers de repas fournis directement par l'organisateur. Cet élément était inconnu au moment de l'élaboration du budget.

650.3099 Charges diverses autor./pers (sport)

Entrée pour le personnel, de quoi s'agit-il ? Justification ?

Réponse :

Les sapeurs-pompiers de la Riviera sont pour l'essentiel des volontaires, et dès lors dans le cadre de la FDV, il a été prévu la possibilité de pouvoir offrir une place à une répétition générale à toutes les personnes s'engageant pour une période, en guise de remerciement et de motivation. Ceci étant notamment important pour les sapeurs-pompiers provenant du canton, pour qui la Fête des Vignerons ne revêt certainement pas le même engouement que pour ceux provenant de la région. Il est évident que le but est de pouvoir se faire offrir ces places par l'organisateur, mais au moment de l'élaboration du budget aucune certitude sur cet élément n'était acquise. Si tel ne devait pas être le cas, ces frais lui seraient facturés.

650.3115 Achat de véhicules

De quel genre de véhicule s'agit-il et quelle est son utilité ?

Réponse :

Il s'agit du renouvellement d'un véhicule de type voiture break 4x4, pour l'officier de permanence afin d'assurer le service de piquet principalement les nuits et les week-ends. En l'occurrence, ce véhicule est prévu pour le site opérationnel de Montreux, conformément au plan de renouvellement.

650.3186 Primes d'assurance

Raison de cette augmentation ?

Réponse :

Idem que pour Police, augmentation en 2018 – facture de l'assurance « La Vaudoise » pour les véhicules, CHF 15'133.90, donc budget 2019 adapté.

PROTECTION CIVILE

661.3123 Electricité

Compte à zéro ???

Réponse :

Le compte 661.3123 correspond à l'électricité pour les bureaux de l'office, situé à la rue de la Corsaz 2, à Montreux. La location de cette surface à la commune de Montreux comprend un prix de 100.- le m2 consommation comprise (électricité, chauffage, eau).

662.4511 Subventions cantonales

Pourquoi cette réduction de plus de 50% en comparaison aux années précédentes ?

Réponse :

La diminution de plus de 50% est l'effet de l'entrée en vigueur du nouveau corpus réglementaire vaudois au 01.01.2019. En 2019, l'engagement de la protection civile se fera principalement au profit de la Fête des Vignerons et le mode de financement de ce type d'engagement (intervention au profit de la collectivité) ne sera pas par un subventionnement à raison de 30.- par jour de service, mais par une facturation au service cantonal, de l'ensemble des frais.

663.4511 Subventions entretien locaux sanitaires

D'où ces subventions proviennent-elles ?

Réponse :

Cette subvention fédérale est une contribution forfaitaire afin de garantir leur état de préparation et de pouvoir mettre immédiatement en service des constructions en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou à des fins d'instruction. Le règlement de ces subventions est réglé par une instruction concernant le versement des contributions forfaitaires destinées à assurer l'état de préparation des constructions protégées (ICF 2003) au vu l'art. 71 al.3 de la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et la protection civile.

Pourquoi absentes lors des exercices précédents ?

Réponse :

Lors de l'exercice 2017, une erreur d'écriture est à relever. Le subventionnement a été introduit sur le compte 663.3511 ce qui est une erreur. Le montant versé par le canton pour ce forfait d'entretien des constructions est de CHF 39'943.-.

664.3115 Achat de véhicules

Report ou achat effectif ?

Réponse :

Ceci concerne l'achat d'un véhicule pour le remplacement d'un véhicule « Pinzgauer » datant de 1973 par un véhicule correspondant aux missions d'aujourd'hui. Le choix de ce changement est tant la sécurité, l'entretien que la consommation devenant excessif, avec en plus la diminution des disponibilités des pièces de rechanges.

Pour quelle raison chaque année un nouveau véhicule est-il prévu ?

Réponse :

Le parc automobile de l'ORPC est composé de 13 véhicules. Il va du véhicule de piquet au tout-terrain « Pinzgauer » en passant par des automobiles des marques Puch et VW, type T5. Ces véhicules datent de 1973 pour les plus anciens. Ils sont entretenus par les garages de la région, mais également grâce aux compétences du personnel de la maintenance de l'ORPC.

Le but de ce parc automobile est de garantir un état de préparation minimum afin de pouvoir, prioritairement, déplacer les astreints mais également pouvoir prendre en charge des sinistrés si cela s'avèrerait nécessaire. Nous avons une capacité de transport de 79 places sur le bas du district et de 32 places pour le haut.

Un plan de renouvellement est établi et selon l'âge des véhicules, les kilomètres parcourus mais également selon leurs montants d'entretien et de consommation, une proposition de renouvellement est mise au budget.

Quelle est la politique de gestion (situation actuelle et changements futurs) du parc de véhicules de l'ASR ?

Réponse :

Une présentation détaillée sera faite à la Commission de gestion lors de la séance du 14 août 2018, **voir document ci-joint**. Elle répond également au projet d'interpellation de Monsieur Hans Jörg Müller-Hermann, Conseiller intercommunal de Corseaux, intitulée « Optimiser la gestion du parc de véhicules de l'ASR ».

Résumé des dépenses pour l'informatique

La somme est élevée pourrions-nous disposer d'informations supplémentaires concernant les principaux montants notamment ceux concernant l'entretien, s'agit-il de licences ou d'autres dépenses ?

Réponses :

3111.01 Achats de matériel informatique

Les PC's sont renouvelés tous les 3 ans pour ceux affectés à la Police, en raison de leur utilisation 24h/24h et tous les 5 ans pour les autres .

L'ASR totalise 196 appareils tous modèles confondus (Pc's fixes – ordinateurs portables - tablettes).

3151.01 Entretien du matériel informatique

L'ASR est liée à la commune de Montreux par une convention relative à la mise à disposition du réseau et des serveurs. Les coûts pour l'année 2017 se sont élevés à CHF 163'700.00.–, soit CHF 1'194.90.– par PC/année. Pour 2019, le montant porté au budget est de CHF 174'000.–.

Pour l'utilisation de JEP-SINAP-Graphite (logiciels propres à la police), l'ASR est liée par une convention avec la Police cantonale. Les coûts annuels se montent à CHF 47'390.35.– pour 2018 (CHF 56'016.35.– pour 2019 – augmentation prévue sur 4 ans).

Les frais de location de la fibre optique, répartis sur toutes les entités de l'ASR, s'élèvent annuellement à CHF 41'919.00.–.

Les frais de maintenance des outils « Zeit », relatifs à la gestion du personnel (horaires de travail, vacances, timbrages, etc.), répartis sur les différentes entités, s'élèvent à CHF 12'029.– par année.

En conclusion

La Commission de gestion à la majorité des membres vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les conseillères et conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 03/2018 du Comité de direction du 08 juin 2018 sur le projet de Budget 2019 de l'Association Sécurité Riviera.

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le projet.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2019 qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 66	CHF	43'409'743.00
Total des revenus pour les comptes 600 à 66	CHF	25'466'866.00
Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF	17'942'877.00

Au nom de la Commission de gestion
Le Président-rapporteur



Annexes :

- Correspondance du Secours alpin suisse « Budget 2019 de la Station de secours de Montreux »
- Présentation du Codir « Optimiser le parc des véhicules de l'ASR »

**Association Sécurité Riviera
Monsieur le Directeur
Frédéric PILLOUD
Rue du Lac 118
CP 434
1815 CLARENS**

Blonay, le 14 mars 2018

Secours alpin suisse – Budget 2019 ssq de la Station de secours de Montreux

Monsieur le Directeur,

Comme convenu, vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif des besoins financiers de base indispensables à un fonctionnement normal de notre station.

L'essentiel de la différence entre la situation actuelle et le budget présenté ici est le fait de couvrir des frais basiques qui ne le sont pas aujourd'hui, tels que habillement de tous les sauveteurs, matériel de corps de sécurité (utilisation jusqu'à ce jour de matériel privé), entretien et mise à disposition de remorque et matériel Hilti (sponsoring privé) ou non-facturation de frais privés (km, timbres, petit matériel).

Les points non inclus dans ce budget et qui font l'objet de discussion séparées sont mentionnés dans la rubrique remarques du tableau.

En vous remerciant pour l'ouverture et la discussion constructive au sujet de notre station de secours, je reste bien entendu à disposition pour toutes questions concernant ce budget.

En espérant que vous réserverez un bon accueil à ce courrier et en réitérant mes remerciements pour le soutien accordé jusqu'ici, je vous adresse, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations.

Luc Giroud



Chef de station

- Annexe : mentionnée

Cofondateurs

rega 

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer 

Station de secours Montreux - 7-07

Budget de fonctionnement 2019-2024



Genre de frais Investissement Durée de vie moyenne Coût annuel Remarques

Taxes + assurances remorque			500	
Entretien remorque / expertises	500	2	250	
Taxes OFCOM + pager			500	
Radios	24 000	8	3 000	24 radios - 8 ans (4 ans pour les batteries)
Habits sauveteurs	36 000	5	7 200	1 équipement complet / personne
Sacs avec matériel sécurité sauveteurs	26 400	7.5	3 520	Aujourd'hui en partie matériel privé. Usage matériel privé interdit dès 2020.
Matériel technique de la station	60 000	10	6 000	
Remises à niveau matériel	10 000	10	1 000	Selon nouveautés / impositions SAS
Matériel médical	2 000	5	400	
Matériel médical - consommables			200	
Subsistance			2 000	
Frais des cadres (km, administratif, etc)			1 000	

Total annuel

25 570

Admis

25 000

Remarques:

Le budget ne tient pas compte de l'achat nécessaire d'une remorque d'intervention rapide

Le budget ne tient pas compte d'un éventuel véhicule d'intervention

Le budget ne tient pas compte de la mise à disposition d'un local (actuellement local du feu Chermex mis à disposition partiellement par la commune de Montreux)

Le budget ne tient pas compte de minutes de vol en hélicoptère qui seraient nécessaires de temps à autre, REGA n'offrant plus la possibilité de s'entraîner au niveau des stations.

Les durées de vie indiquées sont des moyennes pondérées. Pour le matériel technique, les mousquetons par exemple ont une durée de vie de 20 ans, les cordes de 5 ans.

Le calcul tient également compte du taux de casse/usure

L'ensemble est chiffré sur une base de 24 sauveteurs, qui est le noyau minimal nécessaire à notre station.

Cofondateurs



COMMISSION DE GESTION

Projet d'interpellation de Monsieur Hans Jörg Müller-Hermann,
Conseiller intercommunal de Corseaux

«Optimiser le parc des véhicules de l'ASR»

Séance du 14 août 2018

1 - AVEZ-VOUS UN RÈGLEMENT INTERNE CONCERNANT L'ENSEMBLE DES VÉHICULES ASR (UTILISATION, AMORTISSEMENT ET RENOUELEMENT) ?

A l'heure actuelle, les dispositions réglementaires sont les suivantes :

ASR :

- Plan de renouvellement global
- Directive permanente – enregistreurs de fin de parcours (RAG – UDS)

POLICE:

- Directive permanente, contrôle et lavage des véhicules
- Directive permanente, dégâts occasionnés aux véhicules de service
- OS police – contrôle des véhicules et du matériel police

SDIS

- Diverses directives concernant l'utilisation des véhicules de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA)
- Directive 4.1 – utilisation des véhicules et bateau de service

AMBULANCE

- Directives financières du Service de la santé publique (SSP)

PCi

- Règlement sur la mobilité de la Protection civile vaudoise (PCi)

2 - POUVEZ-VOUS NOUS PRÉCISER QUELS VÉHICULES SONT REMBOURSÉS/SPONSORISÉS PAR DES TIERS ?

SDIS

- 25 véhicules propriétés de l'ECA ou DGE (carburant, nettoyage) à charge ASR dont une partie des coûts est prise en charge au travers des participations financières de l'ECA et DGE.

AMBULANCES

- 4 véhicules acquis par l'ASR par la voie de préavis, dont l'investissement est financé par le SSP (véhicule et compartiment : 7 ans, montant max. CHF 200'000.- / si, compartiment 14 ans, montant CHF 400'000.- / frais d'exploitation, forfait annuel de CHF 60'000.-) .

PCi

- Ensemble du parc appartient à l'ASR. Les moyens télématiques sont pris en charge à 100% par le canton, sur le fond de la Protection civile vaudoise. Le marquage des véhicules est pris en charge par le canton à 50%, le solde est payé par l'ASR.

3 - QUELLES MESURES AVEZ-VOUS OU ALLEZ-VOUS ADOPTER POUR PROLONGER LA DURÉE D'UTILISATION DES VÉHICULES ?

Etat des mesures:

- 2 – 3 ans véhicules intervention «Police» en fonction du kilométrage et de la garantie du constructeur.
- ~ 10 ans autres véhicules en fonction état et km

Lors de changement - consultation des différents services ASR

Véhicules d'intervention - difficile à réattribuer au sein de l'ASR (équipement spécifique) usure prématurée



4 - VU LE NOMBRE DE VÉHICULES ACHETÉS CHEZ DE DIFFÉRENTS IMPORTATEURS, NE SERAIT-IL PAS JUDICIEUX DE FAIRE UN CONTRAT GLOBAL AVEC UNE SEULE MARQUE/IMPORTATEUR ?

Lors de changements :

- Analyse des besoins opérationnels
 - Cahier des charges
 - Demande d'offres, en principe, à 3 concessionnaires
 - Choix – exigences fixées dans cahier des charges – rapport besoin/qualité/prix – concessionnaire régionale dans la mesure du possible
-
- Police – 9 véhicules «Skoda»
 - SDIS / PCI – 7 autres véhicules «Skoda»
 - SDIS – 3 véhicules de transport de personnes «Mercedes» et 1 «VW / T5»
 - PCi – 4 bus «VW T5 ou T6»

Un contrat global pourrait être négocié, mais en prenant en compte le respect des besoins, des coûts, des règles de concurrence et des principes de commerce.

5 - QUELLE EST LA CHARGE ADMINISTRATIVE POUR L'ENSEMBLE DES VÉHICULES ET PAR CELLULE ?



Pour l'heure, nous n'avons pas d'indicateurs objectifs, respectivement de statistiques tenues.

6 - QUEL EST LE SUIVI/CONTRÔLE DE LA FLOTTE CONCERNANT :

- A. ENTRETIEN/RÉVISION/RÉPARATION**
- B. CONSOMMATION (MARQUES ET MODÈLES)**
- C. SINISTRALITÉ (EN GÉNÉRAL ET PAR CELLULE)**
- D. LA SOUS/SUR-UTILISATION DE VÉHICULES**

L'ASR (UTLI) dispose d'un outil de gestion du parc des véhicules nommé « Vehicle Fleet Manager ». Cette application permet :

- D'assurer le suivi des expertises et services
- De contrôler la consommation des véhicules
- D'inventorier les sinistres par véhicule
- De contrôler la sous/sur utilisation des véhicules
- D'assurer le suivi et la gestion de l'ensemble du matériel de l'ASR

7- QUEL EST LE TEMPS MOYEN D'IMMOBILISATION DE VÉHICULES À CAUSE DE DÉFAUTS TECHNIQUES, SINISTRES ETC. ET QUELLE EST LA POLITIQUE PRÉVENTIVE POUR RÉDUIRE LA SINISTRALITÉ ?

Le temps moyen d'immobilisation est :

- 8 heures pour un défaut technique
- 48 heures pour un sinistre
- Les concessionnaires mettent tout en œuvre, afin de raccourcir les délais pour les véhicules d'intervention.

AMBULANCE

Actuellement, les ambulances de marque MERCEDES rencontrent des problèmes récurrents.
Dossier en cours de traitement

PCi

«Oldtimer», le temps varie selon la disponibilité des pièces.

Politique préventive

- Formation continue pour la conduite en situation d'urgence
- Aide à la conduite (manœuvres)
- Contrainte de «Via Sicura» et surveillance par moyen technique (RAG et UDS)

8 - UNE EXTERNALISATION PAR UN LEASING (ALL-IN OU FULL SERVICE) A-T-ELLE ÉTÉ EXAMINÉE/CONSIDÉRÉE?

- Pour l'heure les évaluations menées lors d'achat de véhicules ne sont pas convaincantes (leasing)
- Au vu du nombre de véhicules (marque, type, etc.) une réflexion pourrait être engagée
- Valeur résiduelle moindre en raison des modifications (par exemple: percements de la carrosserie et des équipements de l'intérieur)

AMBULANCE

- Le SSP ne reconnaît pas la charge financière liée à un leasing.

9 - QUELLE EST LA POLITIQUE DE L'ASR CONCERNANT LES «NOUVELLES TECHNOLOGIES» - VÉHICULES HYBRIDES/ÉLECTRIQUES/GAZ PILES À COMBUSTIBLES ?

L'ASR est sensible aux nouvelles technologies qui visent à réduire les effets de pollution. Dans la mesure du possible, elle privilégie les véhicules à essence et tient compte du rendement énergétique le plus faible.

Cependant les contraintes liées à l'intervention, respectivement l'utilisation, font parties de l'analyse, à savoir :

- conditions de santé et sécurité au travail du personnel;
- topographie de la Riviera (puissance – consommation);
- espace/coffre - restreint par les nouvelles technologies;
- approvisionnement en énergie;
- fiabilité;
- prix des véhicules et énergies non conventionnelles



RÉFLEXIONS

En cours

- Analyse de détail des conditions d'assurance auprès de La Vaudoise (protection de bonus)
- Concept de mobilité douce
- Adaptation du plan de renouvellement

Pistes

- Analyse comprenant:
 - Évaluation des risques en fonction des différents domaines d'activité ;
 - Critères pris en compte pour le renouvellement (km parcourus, nombre d'années d'utilisation, garantie, etc.) ;
 - Définition de critères par rapport à l'usage (augmentation du matériel embarqué) ;
 - Recyclage au sein de l'ASR ;
 - Processus d'entretien, éventuellement sous-traitance ;
 - Opportunité de synergies/regroupement pour l'achat et l'entretien.

Merci pour votre attention !